



Cartes sur les droits

Plier ici →

en vers moi, qui m'insulte ou qui viole mes droits.
 Je peux signaler un policier qui est abusif.
 Je ne peux le payer.
 Je ne peux être fouillé(e) à nu.
 Je ne peux le garder en privé et par des agents du même sexe que moi.
 Je ne peux le garder en privé, en privé, à un avocat, sans délai, même si
 état d'arrestation, j'ai le droit d'en savoir le motif et j'ai le
 droit de parler, en privé, à un avocat, sans délai, même si
 mis(e) en état d'arrestation. Si je suis détenu(e) ou en
 caché. Je peux partir à moins d'être détenu(e) ou
 Refuser de parler à moins d'être détenu(e) ou
 Refuser une fouille sur ma personne ou mes biens.
 Le silence (voir derrière). Je peux

Mes droits :

1 Le silence (voir derrière). Je peux

2 Refuser une fouille sur ma personne ou mes biens.

3 Refuser de parler à moins d'être détenu(e) ou caché.

4 Je peux partir à moins d'être détenu(e) ou mis(e) en état d'arrestation. Si je suis détenu(e) ou en état d'arrestation, j'ai le droit d'en savoir le motif et j'ai le droit de parler, en privé, à un avocat, sans délai, même si je ne peux le garder en privé et par des agents du même sexe que moi.

5 Je ne peux le garder en privé, en privé, à un avocat, sans délai, même si je ne peux le payer.

6 Je ne peux être fouillé(e) à nu.

7 Je peux signaler un policier qui est abusif en vers moi, qui m'insulte ou qui viole mes droits.

DÉCLARATION POUR LA POLICE

produit par Pivot Legal Society
PIVOT
 604.896.1322 www.pivotlegal.org

ACCÈS ÉQUITÉ
 EQUITY ACCESS
 www.legaloutreach.mcgill.ca

Opération Droits devant!

Si je suis en état d'arrestation, s'il vous plaît dites-le moi. Si je suis libre de partir, s'il vous plaît dites-le moi. Si je ne suis pas libre de partir, s'il vous plaît donnez-moi en la raison. Je souhaite exercer tous mes droits, tel mon droit de garder le silence et mon droit de communiquer avec un avocat avant de vous parler. Je ne consens pas à une fouille sur ma personne. Je désire être relâché(e) dès maintenant. Ne me posez aucune question s'il vous plaît car je ne souhaite pas vous parler avant de consulter un avocat.

Merci de respecter mes droits.

VOUS ÊTES EN ÉTAT D'ARRESTATION : LE SILENCE EST D'OR

Chaque situation est différente et vous devez utiliser votre bon sens. Restez calme et retenez tout ce qui se passe.

Souvenez-vous de vos droits !

1 Je peux refuser de parler à la police ou de répondre aux questions, sauf si je suis dans un bar, dans un cinéma, si je conduis une voiture, ou s'ils disent que j'ai commis une infraction à la loi. Dans ces cas, je dois donner mon nom, ma date de naissance et mon adresse, ou présenter ma pièce d'identité, et rien de plus.

Si vous êtes arrêté(e) par la police contre votre gré, donnez-leur le haut de cette carte, ou lisez le texte à haute voix. Ensuite, ne dites plus rien jusqu'à ce que vous parliez à un avocat.

Pour communiquer avec un avocat de l'aide juridique, composez le (514) 842-2233. Pour porter plainte contre un policier au Commissaire à la déontologie policière, appelez sans frais au 1 (877) 237-7897.